

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 561

Rubrik: Lausanne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

si l'exemple lausannois faisait tache d'huile? Si les citoyens d'autres villes cessaient de laisser les techniciens s'occuper seuls des tarifs électriques?

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER

LAUSANNE

Aménagement: les plans et les slogans

Référendum contre le plan d'aménagement des zones foraines de la commune de Lausanne (voir DP 550, 551 et 552): la votation populaire aura lieu les 11 et 12 octobre prochains. Il faut espérer que les Lausannois se prononceront en connaissance de cause. Il n'est pas certain que la récolte des signatures pour ledit référendum ait permis d'éclaircir vraiment les enjeux: on sait que très souvent l'adhésion des citoyennes et des citoyens est dans ces cas-là arrachée à coups de slogans et de formules simplificatrices, le système veut malheureusement ça, le désintérêt de la majorité accentuant encore le poids des urgences liées à la brièveté des délais prévus pour manifester une opposition aux projets officiels. Bref, un gros effort reste encore à faire pour informer la population du contenu des plans d'aménagement des zones foraines qui leur est soumis. La Municipalité semble en être consciente. Pour la première fois, le corps électoral dans son ensemble recevra, à côté d'un texte rédigé par l'exécutif communal, l'avis de chacun des partis politiques représentés au législatif — ils s'expriment là à leurs frais — le tout agrémenté d'un texte du comité référendaire, comme il se doit (dans le passé récent, la présentation officielle de l'avis des opposants avait provoqué des critiques justifiées). On peut regretter que sur un sujet si délicat la presse dite d'information ait jusqu'aux derniers jours si mal tenu son rôle. Il aura fallu la «dramatisation» d'une consultation populaire pour que les lecteurs sachent au moins de quelle façon la Municipalité proposait de «maîtriser le développement». Pas d'arbre à sauver, pas de château menacé, pas d'enthousiasme?



Manif